Image not found or type unknown

Monpère dont je porte le nom n'est pas mon père...

Par **alix2**, le **02/11/2008** à **20:17**

Bonjour,
j'ai 46 ans.Je suis issue d'un mariage.Mon père est décédé en 1996.Ma Belle-mere me proposa en 2005 de me sortir de la succession moyennant un somme de 70 000euros.J'acceptais.Suite au déces de ma mere j'apprends que mon pere n'est en fait pas mon pere et que je suis issue de mon beau pere.Je demande donc à celui-ci de faire un test ADN.
Contre un papier qu'il me fit signer (ou il me demande une discretion strice
et un renoncement à l'heritage)il accepta.Le test se revele positif bien que pas légal devant une cour de justice.
mon beau-pere est en bonne santé à 80 ans.Dans qu'elle position dois-je me positionner.J'estime si je suis son enfant avoir droit à cet heritage.
Alix

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés